



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
LE BOURDIS
VACANCES DE PRINTEMPS 2024
Inscription à la journée**

Réservé à l'administration	
Arrivé le :	
QUOTIENT :	ASS :

Ce document est à retourner impérativement avant le 7 AVRIL 2024 :
(Merci de veiller à respecter cette date, elle permet d'assurer dans de bonnes conditions l'encadrement de vos enfants).

- Par dépôt : En Mairie dans la boîte aux lettres du centre de loisirs ou directement auprès de l'équipe du Bourdis
- Par courriel à l'adresse suivante : lebourdis@ville-lethor.fr

Demande d'**inscription** pour : (une fiche par enfant)

Toutes les rubriques sont à compléter impérativement

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Ecole fréquentée :

1) En cas de première inscription au centre :

Merci de joindre à ce formulaire un dossier d'adhésion (disponible en mairie ou sur le site de la ville) et de préciser les rubriques ci-dessous :

N° CAF:

ou N° MSA :.....(dans ce cas, merci de joindre votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.)

2) Si votre enfant a déjà fréquenté le centre, merci de nous fournir en cas de changement :

- une attestation d'assurance (si la date de validité ne couvre pas toute la période du séjour)
- une copie du carnet de vaccination (s'il y a eu des mises à jour depuis le dernier séjour de l'enfant)

Contact :

Nom : Prénom :

Adresse courriel :@.....

N° de téléphone :

Lien de parenté avec l'enfant :

suite
➔

Veillez cocher les jours **souhaités** :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
22/04	23/04	24/04	25/04	26/04
29/04	30/04	01/05	02/05	03/05
		FERIE		

Pour considérer l'inscription définitive de votre enfant, merci de bien vouloir **attendre la confirmation** par l'ACM « Le Bourdis » par courriel ou par téléphone.

Modalités de facturation

A l'issue du séjour de votre enfant, vous recevrez votre facture par courrier ou par courriel. (Celle-ci sera consultable via le portail famille)

Le tarif journalier sera déterminé en fonction de votre quotient familial.

Les jours de présences et absences non justifiées seront facturés. Toute absence, pour être considérée comme justifiée devra être signalée au centre le Bourdis (par courriel ou par téléphone) au plus tard 3 jours ouvrés avant le jour-dit.

Le règlement pourra se faire soit :

- par **carte bancaire via le portail famille.**
- en **espèces** auprès de La Régie Enfance *,
- par **chèque à l'ordre de : REGIE CLSH LE BOURDIS** et à déposer auprès de La Régie Enfance *

* **RÉGIE ENFANCE** : Service des Affaires Scolaires, L'Annexe, 11 place du Marché (au-dessus de la Poste), aux jours et horaires d'ouverture du bureau.

Une attestation de paiement pourra être remise à toute personne faisant la demande à la fin du séjour.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou nous laisser un message avec vos coordonnées au 04 90 33 97 88 ou 06 74 38 24 51 ou par courriel : lebourdis@ville-lethor.fr